

Ouvertures de corps.

Les ouvertures de corps sont faites, à Charenton, avec la plus scrupuleuse attention. Elles sont inscrites sur le registre déposé dans le cabinet du médecin en chef; cette inscription est faite à la suite des renseignemens déjà consignés au même registre, sur les causes, les symptômes et la marche de la folie de chaque décédé. Il résulte du dépouillement de ce grand nombre de faits, que les altérations du cerveau et de ses enveloppes ont lieu plus souvent que les lésions des viscères et des membranes contenus dans le thorax et l'abdomen. Le chiffre que je donnerais serait sans utilité et n'apprendrait rien sur le siège et la cause immédiate du délire. Ce que j'ai publié sur les ouvertures de corps de femmes aliénées de la Salpêtrière semble peu conforme aux résultats nécroscopiques obtenus à Charenton. Les altérations organiques des viscères et des membranes du thorax et de l'abdomen étaient plus fréquentes à la Salpêtrière. Je n'avais à faire, dans cet hospice, qu'à des femmes aliénées, et parmi elles très peu étaient paralytiques. En définitive, les recherches cadavériques faites dans ces deux grands établissemens sont restées jusqu'ici stériles pour la détermination des conditions matérielles du délire.

Rien n'est plus impénétrable que l'action du cerveau sur la manifestation de l'intelligence; rien n'est plus obscur que les rapports de cet organe avec les perturbations intellectuelles et morales. Les travaux n'ont point manqué sur des sujets d'un si haut intérêt. Depuis

les temps antiques où l'on croyait que la folie était l'effet de la colère des dieux, jusqu'à nos jours où l'on prétend que toutes les perturbations des idées, des affections, des déterminations chez les fous sont des actes sans conscience; depuis Galien jusqu'à Tiedemann et Shaw, pour l'anatomie du système nerveux; depuis Démocrite, qui cherchait les causes de la folie dans les viscères abdominaux, jusqu'à Gall qui trouve cette cause dans les circonvolutions du cerveau, que de théories, que de systèmes, que d'erreurs qui se sont détruits les uns les autres, sur les conditions matérielles de la raison et de la folie. Les recherches cadavériques de Morgagni, Creding, Meckel, Rochoux, Rostan, Lallemand, Bouillaud, Abercrombie, Foville, Bayle, Calmeil, etc., ont signalé les lésions organiques de l'encéphale qui se révèlent par des désordres de sensibilité ou de myotilité; mais quelques lumières que les travaux de ces auteurs aient répandues sur les maladies du cerveau et des méninges, le mystère de la pensée, les conditions de sa manifestation sont restés impénétrables, et la physiologie et la métaphysique n'ont pas été plus heureuses que l'anatomie pathologique. Faut-il se décourager? Non, sans doute; les maladies que je voudrais appeler maladies organiques de l'encéphale sont mieux connues; leur diagnostic est plus certain. De nouveaux efforts dévoileront peut-être les lésions cérébrales qui produisent la folie.

Les faits nécroscopiques recueillis à Charenton ne sont point perdus pour la science; deux ouvrages d'anatomie pathologique ont été publiés depuis 1826; M. le

docteur Bayle, dans un ouvrage très intéressant qu'il a publié sous le titre de *Traité des maladies du cerveau*, a tenté de prouver que la paralysie et la monomanie d'ouguel ont pour cause la méningite chronique. M. le docteur Calmeil, qui est encore inspecteur du service de santé à Charenton, a fait mieux connaître qu'elle ne l'était avant lui la *paralysie générale des aliénés*, par une suite d'observations du plus grand intérêt¹. Cet infatigable médecin, a publié depuis un *mémoire sur la moelle rachidienne*, et s'est chargé, pour le dictionnaire de médecine, de tous les articles sur les maladies mentales et sur la pathologie du système nerveux. Les articles qui ont déjà paru, font vivement désirer ceux qui doivent les suivre. Quelques points d'anatomie pathologique du cerveau et de ses enveloppes ont servi de texte aux dissertations inaugurales d'anciens élèves de Charenton. M. le docteur Moreau s'est attaché à apprécier l'influence des causes physiques sur la production de l'aliénation mentale. Les tumeurs formées dans la cavité crânienne font le sujet de la thèse de M. le docteur Malherbe.

RÉSUMÉ ET CONCLUSIONS.

La maison de Charenton est dans une belle situation, sur les bords de la Marne, à l'aspect du midi, entourée d'une végétation riche et variée. Elle est consacrée au traitement des aliénés des deux sexes ; les bâtimens qui la composent sont nombreux et les jardins vastes.

La section des hommes se compose de quatre cours

¹ De la paralysie considérée chez les aliénés, Paris 1826, in-8.

dont deux sont plantées; de trois infirmeries, d'une salle pour les malades qui ont du penchant au suicide; d'un dortoir, d'une galerie et de six corridors sur lesquels s'ouvrent les portes des chambres; d'une salle de bains; de six chauffoirs ou salles de réunion.

La section des dames a un jardin particulier, quatre cours plantées, deux infirmeries, une salle pour les femmes portées au suicide, deux salles de bains, sept dortoirs, six galeries et corridors sur lesquels s'ouvrent les portes des chambres, cinq chauffoirs.

L'établissement, placé sous la direction immédiate du ministre de l'intérieur, surveillé par une commission spéciale, est administré par un directeur assisté d'un économiste, d'un caissier, d'un agent comptable, d'un secrétaire général et d'employés de bureau. Le médecin est secondé par deux médecins et par deux élèves en médecine. Le chirurgien en chef a un adjoint et un élève en chirurgie. Un pharmacien prépare et distribue les médicamens. Un aumônier fait les fonctions du culte catholique, dans une chapelle intérieure.

Les infirmiers sont nombreux et surveillés par un infirmier en chef. Les infirmières sont dirigées par une surveillante et deux sous-surveillantes.

Les pensionnaires de première classe, tous les jours et les pensionnaires de deuxième classe, deux fois la semaine, dînent avec les employés, à la table commune, présidée par le directeur. Le médecin modifie le régime des pensionnaires de troisième classe, et l'améliore lorsqu'il le juge utile.

Tous les pensionnaires suivant, que l'état de leur rai-

son le permet, se réunissent dans un salon où ils se livrent à divers jeux de société, à la musique, à la danse, mais entre eux et les employés de la maison. Ils ont un billard à leur usage ainsi qu'un très vaste jardin pour se promener. Les convalescens font des courses hors de la maison; les individus, dont la raison est encore troublée, obtiennent la même permission, mais alors ils sont accompagnés par un domestique. Les femmes ne sortent jamais seules. Plusieurs malades rendent quelques services dans l'intérieur de l'établissement. Un très petit nombre cultive la terre. Dans l'année, 1834, plus de trente de nos malades ont été exercés au maniement des armes. J'espère que par la suite, ce mode de distraction, mieux organisé, s'étendra à un plus grand nombre d'aliénés. Les femmes, outre la promenade dans leurs jardins particuliers, outre la distraction qu'elles trouvent dans leurs cours plantées d'arbres et le grand salon de réunion, sont toutes excitées à faire quelques ouvrages à l'aiguille; un grand nombre se livre à ce genre d'occupation.

Ainsi organisée, la maison de Charenton offre des conditions très favorables pour le traitement des aliénés; elle offre des garanties les plus désirables aux familles, pour les soins qu'elles ont droit d'exiger à l'égard des malades qu'elles envoient dans l'établissement.

Les avantages de la situation, la régularité et la douceur de l'administration, le zèle des médecins, l'abondance des services domestiques, la tenue générale, le succès du traitement administré aux malades, l'immense réputation de la maison de Charenton, font mieux ressortir les vices de quelques habitations et l'ur-

gence de nouvelles constructions, particulièrement pour les hommes.

EXPLICATION DE LA PLANCHE XXVII.

Plan de la maison de Charenton.

1. Porte d'entrée.
2. Loge du portier.
- 3, 3, 3. Cour d'entrée.
- 3'. Passage de la cour d'entrée à la cour 10.
4. Parloir surmonté de magasins.
4. Bâtiment élevé de quatre étages. Au rez-de-chaussée, magasins: au premier, une grande salle, occupée par des femmes aliénées tranquilles: au second, les appartemens du directeur et le salon pour les convalescens de l'un et de l'autre sexe: au troisième, les bureaux de l'économe et quelques logemens pour les employés: sur le toit, l'horloge de la maison.
5. Bâtiment élevé de quatre étages. Au rez-de-chaussée, des magasins: au premier étage, les cuisines: au second, les bureaux du directeur et ceux du trésorier, une chambre pour le médecin en chef: au troisième, le logement de l'économe qui se trouve au niveau du jardin: au quatrième étage, des logemens pour les employés.
6. Galerie qui règne sous les croisées du troisième étage et conduit de l'appartement du directeur dans la salle à manger.
7. Escalier de la chapelle.
8. Cour intérieure appartenant à la division des femmes, réunie au jardin 18.
9. Escalier par lequel on descend pour arriver dans la cour n° 10.
10. Cour pour les femmes aliénées ordinairement agitées et gâteuses.
11. Bâtiment élevé d'un étage. Au rez-de-chaussée, une galerie qui règne dans toute la longueur du bâtiment et sous laquelle s'ouvrent des loges occupées par des femmes agitées: au premier étage, un corridor avec des chambres pour des femmes très déraisonnables, mais tranquilles.
12. Au rez-de-chaussée, un chauffoir pour les femmes agitées: au premier étage, un chauffoir qui sert aussi de salle de travail.
13. Cour pour les femmes très agitées.
- 13'. Cour pour le service des bains.

14. Bâtiment isolé pour les femmes très agitées.
15. Six loges et une galerie au rez-de-chaussée : au-dessus, infirmerie pour les suicidés.
16. Salle des bains.
17. Loges pour les femmes agitées et galerie donnant sur la cour.
- 17". Chauffoir.
18. Jardin pour les femmes aliénées tranquilles.
19. Bâtiment élevé de quatre étages. Au rez-de-chaussée, une grande salle pour les aliénées : au premier et au second étage, des logemens pour le médecin inspecteur, l'aumônier, la surveillante et quelques pensionnaires : au troisième, une infirmerie qui, à raison de l'inégalité du terrain, n'est élevé que d'un étage au-dessus de la terrasse : au quatrième étage sous le comble, sont logées des femmes de la lingerie.
20. Jardin particulier du directeur.
21. Serre.
22. Cour du nouveau bâtiment occupé par les femmes aliénées tranquilles.
23. Galerie.
24. Bâtimens de trois étages. Au rez-de-chaussée, une salle à manger, de réunion et de travail, un dortoir : au premier étage, des dortoirs et des chambres : au second, deux grands dortoirs.
25. Trois étages, rez-de-chaussée avec galerie, divisé en chambres, ainsi que les deux étages supérieurs.
26. Salle des bains surmontée d'un dortoir demi circulaire.
28. Terrasses et jardins.
29. Cour servant de magasin pour le bois.
30. Bâtiment élevé de quatre étages. Au rez-de-chaussée, l'office : au premier, la chapelle : au second, la salle à manger : au troisième, une infirmerie pour les hommes aliénés tranquilles : au quatrième, un dortoir.
31. Cour de la cuisine, séparée du jardin par un mur de terrasse.
32. Pont conduisant du troisième étage du bâtiment n° 5, au jardin.
32. Salle de billard à la hauteur du petit pont 32.
33. Cour des bains.
4. Bâtiment élevé de quatre étages. Au rez-de-chaussée, des magasins : au premier étage, qui se trouve de plain-pied avec la cour n° 33, une infirmerie pour les aliénés paralytiques et agitées : au second, une infirmerie pour les aliénés tranquilles ou peu agités : au troisième, des chambres à un ou à deux lits.
- 35 et 38. Bâtimens se rencontrant à angle droit, élevés de quatre étages. Au milieu de chaque étage, un corridor de chaque côté duquel s'ouvrent

- des chambres à un ou à deux lits : des salles de réunion servant de chauffoirs.
36. Salle de bains.
 37. Cour des furieux.
 39. Cour des aliénés agités et incurables.
 40. Colombier.
 41. Bâtiment dans lequel se trouve la pompe qui fournit l'eau à toute la maison.
 - 42, 42, 42. Cour et promenoir.
 43. Bâtiment élevé d'un étage : au rez-de-chaussée, loges et galerie : à l'étage au-dessus, corridor et chambres.
 44. Chauffoir pour le premier étage.
 45. Chauffoir pour le rez-de-chaussée.
 47. Bâtiment élevé d'un étage. Au rez-de-chaussée, la boulangerie : au premier étage, qui est de plain-pied avec la cour n° 42, trois loges pour les aliénés les plus agités.
 48. Grenier à foin.
 49. Bâtiment élevé d'un étage. Au rez-de-chaussée, la vacherie : au premier étage, une grande infirmerie.
 50. Bâtiment élevé d'un étage. Au rez-de-chaussée, la pharmacie et une salle destinée à quatorze malades indigens non aliénés : au premier étage, le logement du médecin-adjoint et la lingerie.
 51. Escalier conduisant chez le médecin-adjoint et à la grande infirmerie.
 52. Magasins et ateliers.
 53. Basse-cour.
 54. Salle d'autopsies.
 55. Loge d'un gardien des jardins.
 56. Chemin en pente conduisant de la cour d'entrée, en passant sous le bâtiment n° 49, dans le jardin 57.
 57. Jardin.
 58. Logemens de plusieurs employés.
 59. Une petite pièce d'eau.
 - P. Pont traversant un bras de la Marne et conduisant à une île qui appartient à l'établissement.
 - E. Égout général.
 - I I. Ile.
 - M. Maison isolée appartenant à l'établissement.

Figure 2, quartier neuf des femmes.

1. Galerie ouverte sur la campagne.
2. Salle de réunion.
3. Deux dortoirs à un seul rang de lits.
4. Galeries.
5. Pièce pour le service.
6. Salle, fourneaux et appareil pour les bains.
7. Chemin de ronde.
8. Corridor sur lequel s'ouvrent les portes des chambres.
9. Chambres à coucher.
10. Salon et réfectoire.
11. Dortoir.
12. Logement des infirmières et passages.

Au centre du préau, une fontaine et un réverbère.

XVIII.

NOTICE SUR LE VILLAGE DE GHEEL.

(1822.)

Il existe de temps immémorial, au centre de la Belgique, dans la commune de Gheel, une colonie d'aliénés qui n'avait point encore été visitée par les médecins, et sur laquelle il n'a été publié jusqu'ici que des notions très imparfaites.

En 1803, M. de Pontécoulant, alors préfet de la Dyle, dont Bruxelles était la capitale, fit transférer à Gheel les aliénés qui étaient renfermés à Bruxelles. Voici comment s'exprime sur ce sujet ce magistrat, dans l'exposition de la situation administrative du département de la Dyle, au 1^{er} germinal an XIII.

« Les insensés étaient entassés autrefois, à Bruxelles, dans un local étroit et malsain, dont les incommodités suffisaient pour rendre incurable la maladie qui les y conduisait. J'ai cru remplir à-la-fois un devoir de l'humanité et une obligation de ma place, en adoptant, à l'égard de ces infortunés, un refuge recommandé par les succès d'une longue expérience. Instruit que la commune de Gheel, dans le département des Deux-Nèthes, était un asile ouvert à ce genre d'infirmités; après m'é-